

## Conditions de vente

LES TARIFS : Les tarifs diffusés par la SARL H.P- Camp's n'ont pas de valeur contractuels et peuvent être modifiés sans préavis ; le prix

contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive. Le prix arrêté lors de la réservation comprend : l'eau, l'accès à la piscine, aux installations et animations sportives et ludiques (hors activités avec participation). Nos hébergements comprennent l'équipement complet, le gaz et l'électricité. Les draps et linge de toilette ne sont pas fournis.

Les shorts de bain sont interdits à la piscine.

TAXE DE SEJOUR : 0,40 € par nuit et par personne à partir de 13 ans.

MODIFICATION : Le locataire devra signaler par courrier toute modification concernant son séjour, le nombre d'occupants, le nombre de véhicules, etc...

Le contrat est nominatif et ne peut être cédé qu'avec l'accord de la SARL H.P- Camp's.

RESERVATION : Le contrat est formé à partir de la réservation définitive. Celle-ci n'interviendra qu'après réception du contrat et de l'encaissement de l'acompte accompagné des frais de réservation (19,50 €). Elle sera confirmée en retour par la SARL H.P- Camp's.

L'acompte est de 30 % du prix total pour les hébergements ou de 10 €/jour pour les emplacements + 19,50 € de frais de réservation, par emplacement ou par hébergement. Le solde est payable au plus tard 4 semaines avant le début du séjour pour les hébergements, à l'arrivée pour les emplacements.

Les séjours dont le montant est inférieur à 200 €, ou devant débiter moins de 4 semaines avant la date de réservation, doivent être payés dans leur intégralité.

En cas de non-respect des conditions ci-dessus la SARL H.P- Camp's se réserve le droit de considérer que la réservation a été annulée avec les conséquences du paragraphe ci-dessous.

Aucune réduction ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour les emplacements : toute contestation sur l'emplacement doit être faite dans les 48 heures suivant l'arrivée auprès de la direction qui s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer un emplacement correspondant aux attentes du client. Dans le cas contraire ce dernier ne pourra se soustraire à son engagement ni réclamer de remboursement. L'emplacement doit être libéré avant 11 heures propre et débarrassé de tout objet et détritrus, il ne devra subir aucune modification (rigoles, barrières, plantations...).

Pour les hébergements : les séjours vont du samedi 15 heures au samedi 10 heures. Des aménagements peuvent être autorisés en fonction des possibilités, mais ils sont souvent difficiles en haute saison. En basse saison, les jours d'arrivée et de départ se font selon convenance et en accord avec la direction.

HEBERGEMENT LOCATIFS - CAUTIONS :

Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé à votre arrivée et restitué en fin de séjour après la visite de départ (en garantie d'éventuels frais de remise en état, dégradations, bris ou perte de matériel non signalés et réglés avant le départ).

Toute anomalie ou manquement doit être signalé dans les plus brefs délais et au plus tard le lendemain de l'arrivée avant 12 heures afin de ne pas en subir le préjudice.

LE MENAGE : Un chèque de caution de 80 € (en garantie du nettoyage) vous sera demandé à votre arrivée et restitué en fin de séjour si la visite de départ ne présente pas d'anomalie. Dans le cas où le nettoyage du mobil home n'est pas satisfaisant le chèque sera conservé par la direction.

RETARD A L'ARRIVEE - DEPART ANTICIPE : En l'absence de message (fax, téléphone, mail) précisant que la date d'arrivée a dû être différée, l'emplacement ou l'hébergement redevient disponible 48 heures après la date prévue d'arrivée et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucun remboursement ne sera consenti.

ANNULATION - GARANTIE :

Elle doit être obligatoirement faite par écrit (lettre, fax ou mail). La date de prise en compte pour l'annulation sera celle de l'expédition. En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous restez nous devoir :

A titre d'indemnité de rupture du contrat :

\* Un montant égal à 25 % du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

\* Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée

ANIMAUX DOMESTIQUES :

Un seul animal par emplacement. La présentation du carnet à jour de vaccination, le tatouage et le port du collier sont obligatoires pour tout animal domestique.

Aucun animal ne doit être laissé seul dans une location ou sur un emplacement. La présence permanente d'un membre de la famille est obligatoire à proximité de l'animal, les besoins se font à l'extérieur de l'enceinte du camping. Les animaux bruyants ou agressifs ainsi que les catégories 1 et 2 ne sont pas admis à l'intérieur du camping. La direction se réserve le droit d'exclure le ou les propriétaires des animaux dont le comportement aurait ou pourrait causer une gêne ou un danger pour autrui. Dans ce cas aucun remboursement ne pourrait être exigé.

Les dégradations faites par un animal sont à la charge de son propriétaire ou de son accompagnateur.

REGLEMENT INTERIEUR (disponible sur simple demande à la réception)

Toute personne présente sur le camping s'engage à respecter le règlement intérieur notamment en ce qui concerne le calme nocturne. A cet effet, il est particulièrement recommandé aux parents d'inviter leurs enfants à regagner leur hébergement à la fin des animations.

RESPONSABILITE : La responsabilité de la S.A.R.L. H.P- Camp's, dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour.

- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.

- dommages causés ou subis par les véhicules stationnant ou circulant dans l'enceinte ou à l'extérieur du camping.

- blessure ou accident pouvant subvenir lors des animations organisées à l'intérieur ou à l'extérieur du camping.

Toute réclamation relative aux conditions de déroulement du séjour doit être formulée sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Les litiges éventuels seront de la compétence des tribunaux de Draguignan.

Médiation des litiges de la consommation:

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant "le processus de médiation des litiges de la consommation", le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par la SARL HP CAMP'S. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.